



# Modification n° 1 - SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
Document d'urbanisme et de planification, le  
Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) définit  
les grands objectifs d'aménagement et  
d'urbanisme en matière d'habitat, de  
déplacements, de développement économique et  
commercial, d'équipements et d'environnement.

## Concertation préalable - modification simplifiée n° 1

<https://www.lehavreseinemetropole.fr/actualites/une-concertation-pour-modifier-le-schema-de-coherence-territoriale-le-havre-pointe-de>

